

rique, de la France, du Mexique, de l'Etat libre d'Irlande, du Luxembourg, du Pérou, de l'Égypte, de l'Indochine, de la Colombie, de l'Allemagne.

En relation avec ce qui a été dit précédemment tant en ce qui concerne la situation des agriculteurs que la législation, il ne sera pas inutile de parler ici des résultats obtenus jusqu'à présent par la *réforme agraire* dans les pays où elle a eu lieu. Nous allons donc voir ce que l'on a tenté dans divers pays pour faire du régime foncier quelque chose de mieux adapté à l'utilisation de la terre et au bien-être des producteurs agricoles.

Inspirées en première ligne par des idées de caractère moral et social, les réformes agraires de l'après-guerre doivent d'abord être jugées d'après leurs résultats sociaux. Le but principal en était d'amener une saine répartition du sol dans l'agriculture, et de rendre possible la création de meilleures conditions de vie pour la grande masse de la population des campagnes. C'était dans la nature de l'époque où prirent naissance ces réformes agraires, que de mettre au premier plan les idées sociales. Les fins économiques, par exemple l'augmentation de la production agricole, de l'exportation, etc., devaient céder à cette préoccupation d'ordre moral. A cet égard, on pourrait comparer le rôle des réformes agraires en ce qui concerne les populations des campagnes avec la proclamation de la journée de huit heures pour les ouvriers industriels. Le résultat immédiat de la réforme agraire, c'est la transformation de la structure agraire qui jusqu'ici était traditionnelle dans les états de l'Europe centrale et orientale. L'hypertrophie de la grande propriété foncière prédominante a été abolie. L'aspect offert aujourd'hui par la propriété foncière diffère sensiblement de celui de l'avant-guerre. Dans l'U.R.S.S. la presque totalité de la terre labourable a été transférée aux paysans. En Roumanie aussi le sol se trouve maintenant être réparti à la petite propriété foncière dans la proportion de 88 % contre 57 % autrefois. Dans ce pays, la réforme agraire approche rapidement de sa réalisation. On peut en dire de même de la Tchécoslovaquie où le nombre des acquéreurs du sol s'est élevé à 600.000 familles. D'après leur métier, 53 % sont des agriculteurs, 24 % appartiennent à des métiers divers, industriels, ouvriers, etc., et 23 % sont des personnes ne possédant pas de terre, parmi lesquelles il faut compter les anciens employés des grandes exploitations agricoles. Par conséquent, la question agraire n'y est pas une question de classe purement agricole, puisque d'autres milieux professionnels y prennent part ; c'est d'ailleurs le cas dans beaucoup d'autres pays.

En Pologne, on a distribué aussi jusqu'à la fin de 1927, 1.400.000 ha., si bien que des ouvriers, qui, avant la guerre, allaient en Allemagne comme ouvriers agricoles saisonniers ont, de cette façon, été attachés à la terre. En Esthonie on a créé, de 1919 à 1926, 33.438 exploitations nouvelles couvrant une superficie de 707.420 ha. La plupart des colons ont déjà construit des bâtiments sur leurs terres. En Finlande, un demi-million de personnes presque, soit environ 15 % de la population du pays, ont profité des dispositions concernant la colonisation. En Grèce, la colonisation a permis de créer des moyens d'existence pour plus d'un million de réfugiés, qui ont été établis dans les régions peu peuplées de la Macédoine et de la Thrace. Il en est de même dans le Royaume S. H. S. où le système des fermages se transmettant par héritage, qui y était traditionnel et qui empêchait tout progrès, a été aboli en faveur de ceux qui jusqu'ici cultivaient le sol, c'est-à-dire des petits exploitants.

L'heureuse réalisation des réformes agraires se heurte, dans bien des pays, à de nombreux obstacles, en première ligne, au manque de crédit. Quelques états, tels que l'Esthonie, la Bulgarie, l'Autriche, la Grèce, ont contracté des emprunts sous les auspices de la Société des Nations, prêts dont l'agriculture a naturellement profité elle aussi. Cependant le manque de crédit est grand partout. Si, en Allemagne, les résultats de la loi du Reich du mois d'août 1919 sur la colonisation intérieure n'ont été qu'insignifiants, il semble bien que c'est à cette raison qu'il faille l'attribuer. Le problème central de la politique de colonisation intérieure reste, là aussi, la possibilité de donner du crédit à long terme et bon marché. Le capital détruit par l'inflation ne se reconstitue que lentement. Le marché des capitaux s'est pourtant montré assez fort, mais, pour sa plus grande partie, grâce seulement au capital étranger emprunté. Si l'on veut obtenir le résultat économique total de la réforme agraire, il faut d'abord rendre vitales les petites exploitations agricoles déjà créées, en y amenant des capitaux.